

TRANS FAIRE



environnement + urbanisme

SAS au capital de 100 000 €

SIRET 438 626 491 00049

3 passage Boutet

94110 Arcueil

Tél : 01 45 36 15 00

Fax : 01 47 40 11 01

contact@trans-faire.net

www.trans-faire.net

Opération Cités/Barbusse

Bouygues Immobilier

Paris Ouest Promotion

Avril 2015



Étude d'impact - Présentation

Fiche synthétique du projet

Projet

Projet immobilier Barbusse - Cités à Aubervilliers (93)

Maîtres d'ouvrage

Bouygues Immobilier | Paris Ouest Promotion

Superficie de l'opération

0,88 ha

Parcelles cadastrales

Section BE n°29, n°30, n°31, n°32 et n°34

Procédure

Permis de construire déposé en co-titularité par les deux maîtrises d'ouvrage.

Programme

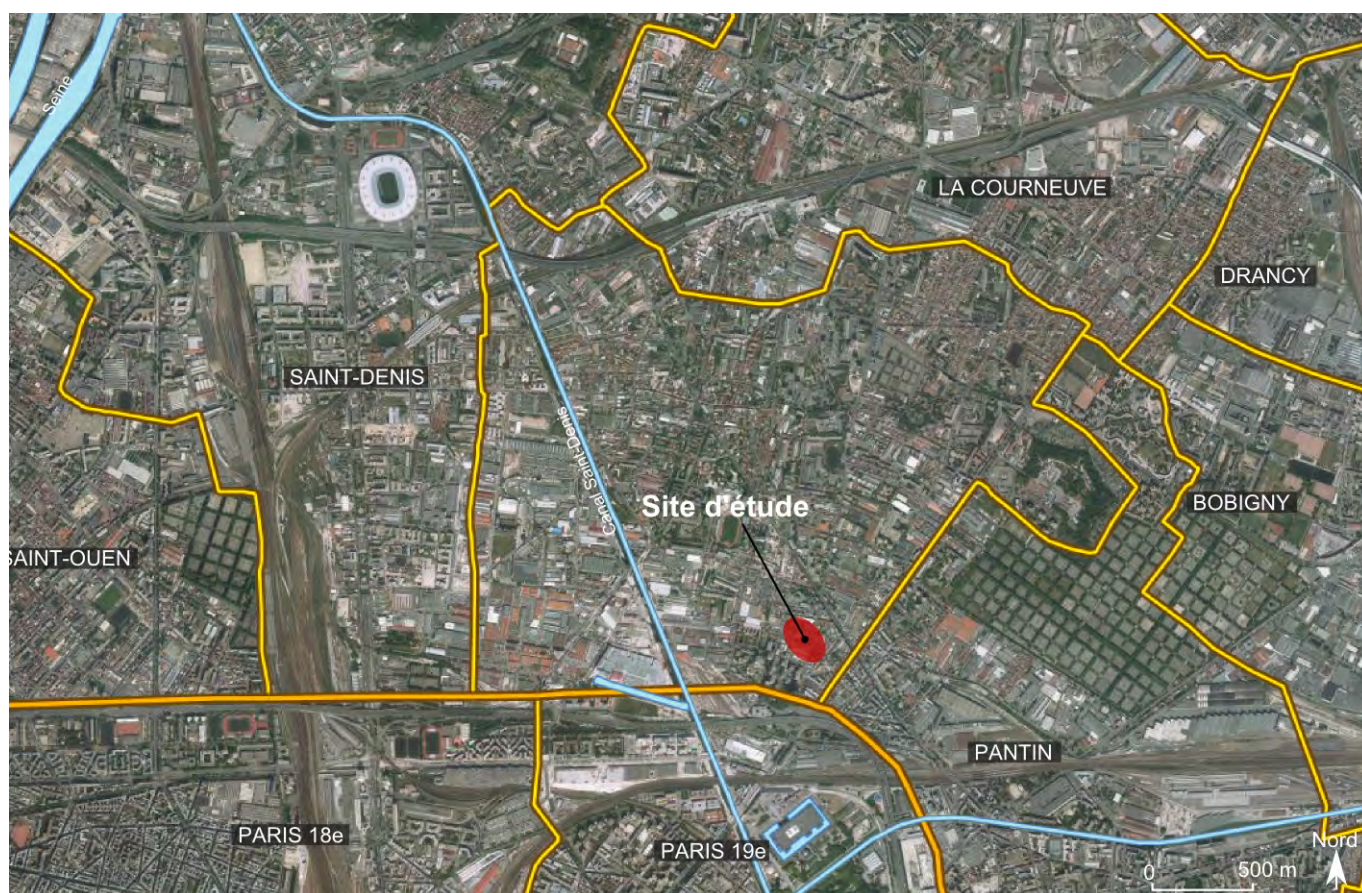
L'opération comprend la construction de quatre bâtiments de logements de R+2 à R+6 et un parking sur deux niveaux de sous-sol comprenant 182 places de stationnements. Les accès aux sous-sols se font depuis la rue Auvry et la rue des Cités.

Les bâtiments s'organisent autour d'une venelle dédiée aux modes doux.

L'offre de logements proposée est mixte : 216 logements dont 45 sociaux répartis de la manière suivante : 16 T1, 44 T2, 102 T3, 47 T4, 7 T5.

Le projet intègre également une résidence de 142 logements étudiants (108 T1, 29 T1 bis et 5 T5) et un logement gardien.

La réalisation de l'opération nécessite la démolition préalable d'un garage automobile, de hangars et d'habitations. La démolition fait l'objet d'un permis de démolir qui sera déposé en même temps que le permis de construire.



Localisation du site du projet dans la commune (source Géoportail, 2014)

L'étude d'impact

Procédure

Une étude d'impact est réalisée (au titre des rubriques 36° du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement).

L'obligation de réaliser une étude d'impact fait suite au dépôt d'un dossier d'examen au cas par cas dont la décision n°DRIEE-SDDTE-2014-125 de la DRIEE a été rendue en novembre 2014. Les principaux enjeux identifiés dans l'arrêté de décision sont :

- Les risques identifiés pour le secteur, en particulier les risques de mouvement de terrain liés au gypse.
- La pollution des sols et les conséquences en matière de risques sanitaires et de gestion des sols.
- Les incidences sur les riverains (hôpital de la roseraie à environ 200 m) et en particulier les nuisances liées au chantier.

Structure de l'étude d'impact

Conformément au code de l'environnement, articles L 122-1 et suivants et articles R 122-1 et suivants relatifs aux études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, les chapitres suivants doivent figurer dans une étude d'impact :

- Une **analyse de l'état initial** de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet.
- Une **description du projet** comportant des informations relatives à sa conception et à ses dimensions.
- Une **analyse des effets** directs et indirects, temporaires et permanents, à court, moyen et long terme, du projet sur l'environnement.
- Une **analyse des effets cumulés** du projet avec d'autres projets connus.
- Une **esquisse des principales solutions** de substitution examinées et les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu.
- Les éléments permettant d'apprécier la **compatibilité du projet** avec les documents d'urbanisme, plans, schémas et programmes.
- Les **mesures** prévues pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.
- Une présentation des **méthodes utilisées**.
- Une description des **difficultés éventuelles rencontrées** par le maître d'ouvrage pour réaliser cette étude.
- Les **noms et qualités précises et complètes du ou des auteurs de l'étude d'impact** et des études qui ont contribué à sa réalisation.

L'environnement de départ

Géomorphologie

Topographie

> Le périmètre d'étude présente une topographie très peu marquée avec une altitude moyenne de 43/44 m.

Géologie

> Les horizons rencontrés au droit du site sont des remblais sableux limoneux, des Marnes et sables, des Marnes et marno-calcaires, des Sables argileux et des Marno-calcaires.

Risques

> L'aléa retrait-gonflement des argiles pour le périmètre opérationnel est faible à moyen.

> Les sondages réalisés au droit du site, montrent la présence d'anomalies souterraines par dissolution du Gypse antéludien.

Climat

> A l'état actuel les espaces ouverts dans et à proximité du périmètre d'étude bénéficient d'un bon niveau d'ensoleillement à la mi-saison et en été du fait de la faible hauteur du bâti environnant. En hiver l'ensoleillement de ces espaces est davantage contraint.

> L'ambiance minérale et bâtie du site influence le climat local et plus particulièrement l'effet d'îlot de chaleur urbain.

> Les vents dominants sont orientés sud-sud-ouest et nord-nord-est. Les rues Barbusse et rue des Cités sont orientées selon les couloirs de vents principaux.

Eau

Eaux souterraines

> La nappe des calcaires de Saint-Ouen se situe au delà de 9 mètres de profondeur au droit du site (en période normale). Le Niveau des Plus Hautes Eaux est estimé à environ 7 m de profondeur.

> En période climatique humide, des circulations d'eau peuvent se développer dans les terrains superficiels.

Eaux superficielles

> Aucun cours d'eau n'est présent dans le site d'étude.

> Le cours d'eau le plus proche est le canal Saint-Denis situé à environ 650 m à l'ouest du périmètre d'étude.

> La commune est concernée par le risque d'inondation par ruissellement pluvial (aléa moyen).

> Le contexte du site est très artificialisé (absence d'espace vert). Les écoulements pluviaux se font vers le réseau unitaire d'assainissement situé sur les rues Cités, Babusse et Auvry.

Patrimoine

Patrimoine naturel

> Le site n'est pas compris dans un site naturel ayant fait l'objet d'une mesure de protection réglementaire ou d'un inventaire (en particulier ZNIEFF ou Natura 2000).

> Le site se caractérise par une biodiversité urbaine, marquée par la présence d'espèces exotiques envahissantes. Aucun habitat naturel à valeur patrimoniale n'est recensé.

> La minéralisation et la fragmentation associées au milieu urbain constituent des obstacles pour la faune et la flore.

Patrimoine culturel

> Le site se trouve en dehors d'un périmètre de protection des monuments historiques ou d'un site inscrit ou classé.

> La DRAC est consultée dans le cadre du projet (Absence de prescriptions liées à l'archéologie préventive).

> Des éléments de patrimoine industriel recensés par le PLU sont identifiés dans le périmètre d'étude.

Paysage

> A une échelle large le secteur est fortement marqué par les infrastructures routières et ferroviaires ainsi que le réseau hydrographique (canal Saint-Denis à environ 650 m). Ces éléments ne sont pas visibles depuis le site d'étude.

> Le paysage environnant le site d'étude est caractérisé par un tissu urbain très hétérogène marqué des bâtiments d'activités et d'habitations, pour certains dans un état de dégradation.

> La mutation du secteur est en cours, avec des opérations immobilières et un espace vert ouvert au public qualitatif situé à environ 200 m du site d'étude.

> Le site de l'opération est occupé par un ensemble de bâtiments mixtes : habitation, entrepôt, bureaux, garages, atelier et ancien poste de distribution d'essence.



Vue du secteur d'étude (source Bing Maps, 2015)

Énergie et ressources

- > Le BRGM indique un potentiel géothermique fort du meilleur aquifère pour le secteur d'étude.
- > La commune est alimentée par l'usine de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne. L'eau potable distribuée est d'origine superficielle (Marne).
- > Aucun captage en eau potable ni périmètre de protection n'est identifié dans le périmètre opérationnel ou sur le territoire communal.
- > Un réseau de chaleur existe à Aubervilliers (Pariféric). Le site n'est pas desservi.
- > L'étude d'ensoleillement montre le potentiel de valorisation des toitures pour le recours à l'énergie solaire.

Activités

- > Le tissu urbain se caractérise par des emprises d'activités avec un certain nombre de bâtiments à l'abandon : secteur en mutation.
- > Une offre commerciale de proximité est présente dans l'environnement du site d'étude (avenue Jean Jaurès, marché des quatre-chemins à environ 300 m).
- > Un certain nombre de ces commerces nécessite une redynamisation.
- > L'Avenue Jean Jaurès à environ 300 m du site d'étude présente une offre commerciale de proximité importante.

Réseaux

- > Différents réseaux sont disponibles à proximité du périmètre opérationnel au niveau des rues Cités, Barbusse et Auvry.
- > Plaine Commune est compétente pour gérer les questions d'assainissement. Le traitement des eaux usées est assuré au niveau des installations du SIAAP (STEP de Seine-Aval). Le réseau d'assainissement est de type unitaire.
- > Le secteur est desservi par le réseau public d'alimentation en eau potable. La compétence pour la production et la distribution d'eau potable est assurée par le syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).
- > Une canalisation de gaz est présente rue Henri Barbusse. Celle-ci fait l'objet d'une servitude au Plan Local d'Urbanisme.

Déchets

- > Plaine Commune est compétente pour le traitement et la collecte des déchets.
- > Dans le secteur de l'opération la collecte sélective des ordures ménagères se fait au porte à porte à raison de 3 passages par semaine. Cette collecte est complétée par des points de collecte du verre positionnés dans l'espace public ou dans les locaux poubelles de certains immeubles.
- > Les déchets sont traités au niveau de l'UION de Saint-Ouen.
- > La démolition des bâtiments dans le site d'étude constitue un enjeu en matière de gestion de déchets de chantier.

Zonage et servitudes

- > Le site est aujourd'hui affecté au Plan Local d'Urbanisme, d'un zonage UAa.
- > Le secteur d'étude est en partie concerné par une servitude liée aux couloirs de bruits de l'avenue Henri Barbusse (catégorie 5) et de l'avenue Jean Jaurès (catégorie 2).
- > Le site est concerné par une servitude liée à une canalisation de gaz passant rue Henri Barbusse.
- > Le site est concerné par une servitude aéronautique de dégagement liée à l'aéroport du Bourget impliquant des hauteurs maximale pour les constructions.
- > Au document intitulé «Dispositions particulières du PLU» le site d'étude figure en zone de « renaturation renforcée des sols ». Le document identifie par ailleurs les hauteurs maximales pour les façades (entre 13 et 15,5 m) pour le site.

Population et bâti

Démographie

- > Le nombre d'habitants est en augmentation continue et soutenue dans la commune depuis 1999 (75 598 habitants en 2011 contre 63130 en 1999), avec une évolution associée du parc de logements.
- > De nombreux projets sont en cours dans la commune.

Bâti

- > Le quartier environnant le site d'étude est marqué un poids important du bâti dégradé, et des opérations récentes participant à la mutation du secteur.

Équipements

- > Les équipements scolaires de la commune sont saturés (nécessité de créer un groupe scolaire par an pour palier la demande). Une étude d'optimisation est actuellement en cours à l'échelle de la commune.
- > Le site d'étude se situe à proximité immédiate du groupe scolaire Macé-Condorcet.
- > L'offre en équipement sportif et culturelle d'Aubervilliers est complétée par les équipements des communes voisines dont Pantin, limitrophe avec le quartier des Quatre Chemins.
- > A l'échelle de la commune les espaces verts sont répartis de manière inégale avec une carence pour certains secteurs.
- > Dans l'environnement immédiat du projet on note la présence d'un square à environ 200 m du site d'étude.

Politique de la ville

- > Le quartier Villette-Quatre Chemins, fait l'objet de nombreuses actions en faveur de l'amélioration de son habitat.
- > Une Convention Publique d'Aménagement de Renouvellement Urbain a été passée en 2004 pour le secteur (PRU).
- > Depuis le 1er janvier 2015 le secteur Villette-Quatre Chemins est compris dans le périmètre des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville dont les contrats de ville sont en cours d'élaboration.

Déplacements

A l'échelle de la commune

- > La commune d'Aubervilliers est maillée par un réseau viaire structurant.
- > A proximité immédiate de Paris le territoire communal bénéficie d'une bonne desserte par les transports en commun.
- > Des projets de transport en commun viendront compléter l'offre de desserte de la commune à moyen et long terme.
- > Le territoire communal est également desservi par de nombreuses lignes de bus.
- > Le territoire est irrigué par un réseau de pistes cyclables. Le Plan vélo de Plaine Commune prévoit de compléter le maillage des pistes cyclables dans le territoire.

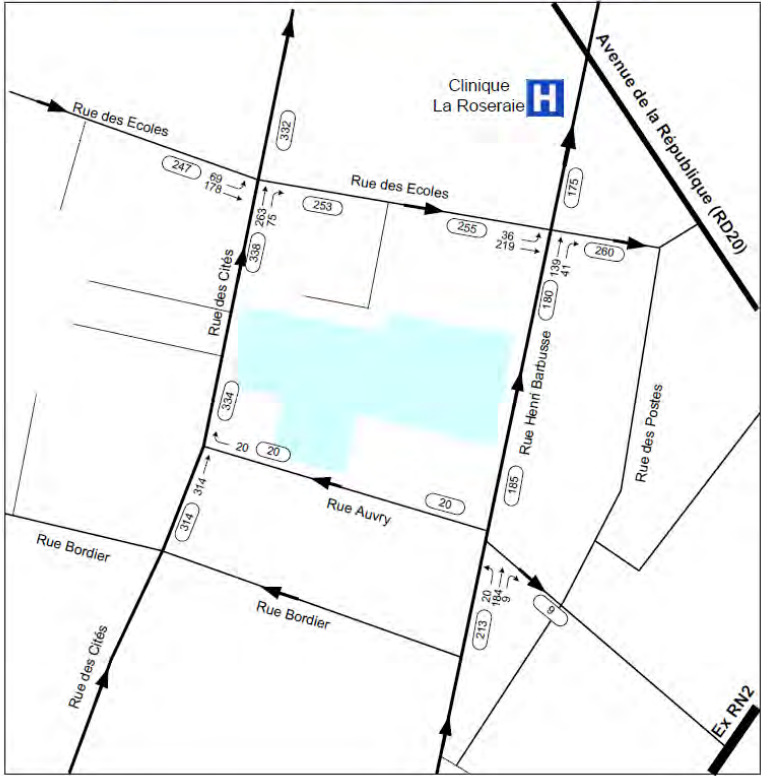
A l'échelle de l'opération

- > Le périmètre d'étude est bordé par les rues Barbusse, Cités et Auvry qui constituent des axes de desserte secondaires avec des flux modérés aux heures de pointe (180 à 335 uvp/heure). Le trafic est très limité sur la rue Auvry (20 à 35 uvp/heure).
- > Les axes structurants (Jean Jaurès et République) de situé à environ 200 m du site d'étude supportent un trafic respectif d'environ 3700 uvp/heure et 1084 uvp/heure.
- > Le site d'étude se situe à moins de 300 m de l'arrêt de métro «Aubervilliers - Pantin quatre chemins» (ligne 7). Cette ligne permet de relier Paris ou le terminus « la Courneuve 8 mai 1945 » avec des correspondances avec le T1. L'arrêt du RER E « Pantin » se situe à environ 1 km du site d'étude. Des lignes de bus desservent l'environnement proche du site.
- > Un aménagement cyclable est présent rue des Cités.

Usages

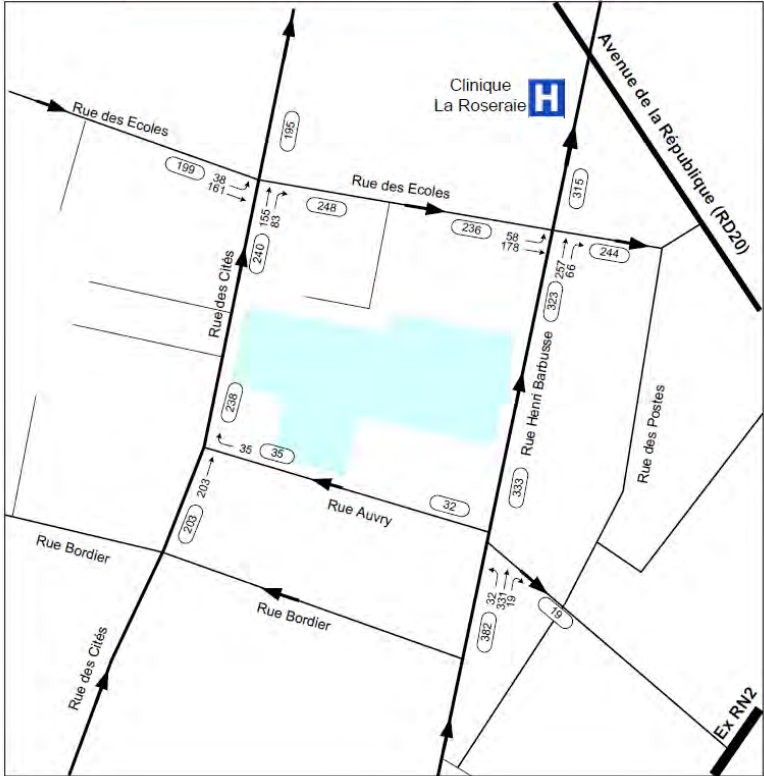
- > Le site est actuellement occupé par un ensemble de bâtiment mixtes (habitation, entrepôt, bureaux, garages, ateliers et ancien poste de distribution d'essence...).
- > Des opérations urbaines sont en cours dans un périmètre proche de l'opération.
- > Le secteur a une vocation résidentielle mêlée à des locaux d'activités et des commerces de proximité en rez-de-chaussée.
- > Des équipements et services sont également présents à proximité du périmètre opérationnel (groupe scolaire, hôpital de la Roseraie).

Flux actuel
 Enquêtes de circulation réalisées le jeudi 12 février 2015
 Heure de pointe du matin 08H15-09H15
 Résultats en UVP/Heure



Etat actuel - heure de pointe du matin (source CDVIA, 2015)

Flux actuel
 Enquêtes de circulation réalisées le jeudi 12 février 2015
 Heure de pointe du soir 17H45-18H45
 Résultats en UVP/Heure



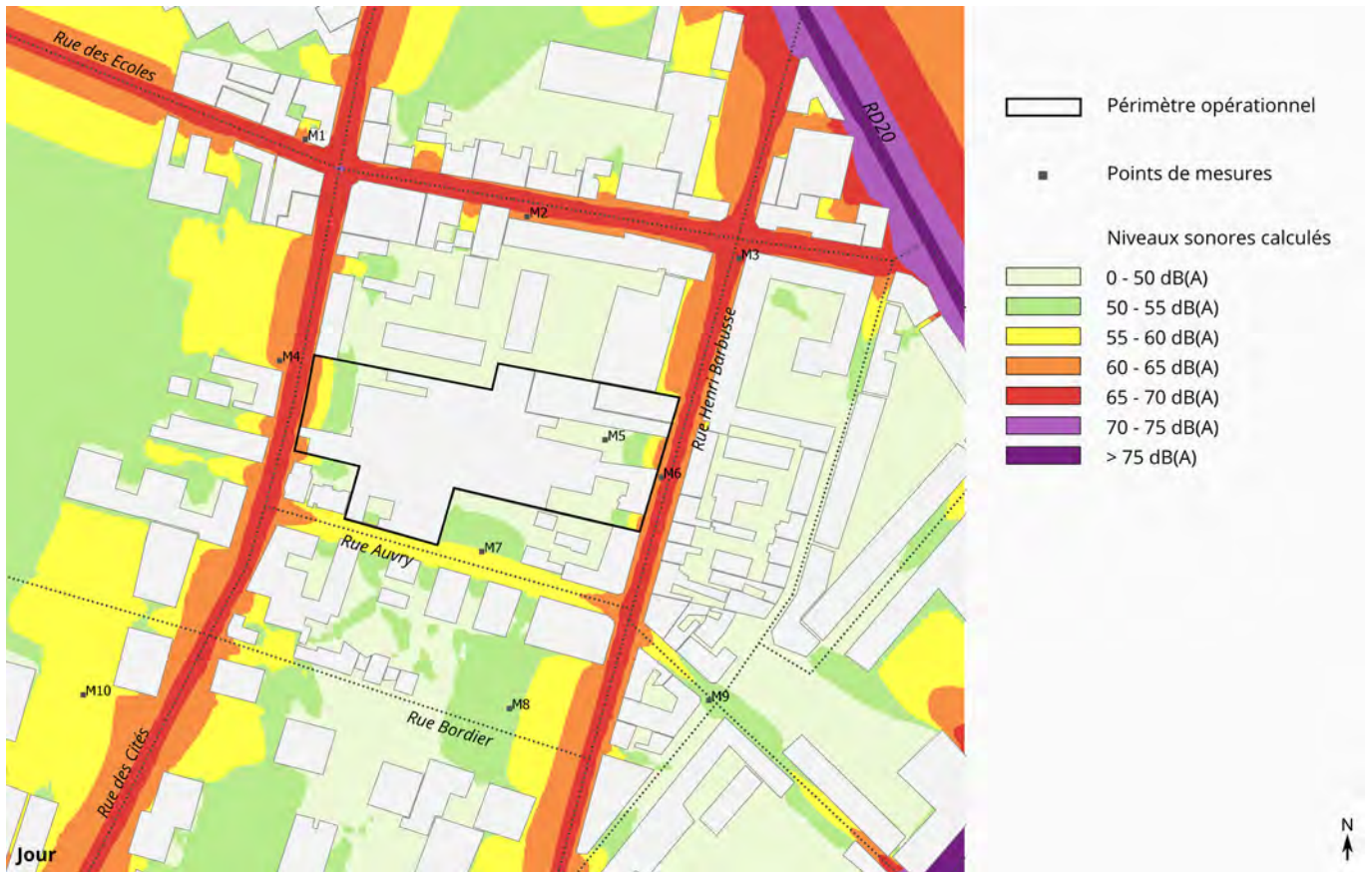
Etat actuel - heure de pointe du soir (source CDVIA, 2015)

Nuisances et sécurité

- > La commune est répertoriée au Dossier Départemental des Risques Majeurs pour le risque inondation par ruissellement pluvial et par débordement indirect (remontées de nappe), le risque mouvement de terrain et le risque lié au Transport de Matière Dangereuse.
- > L'ambiance sonore du site est calme à modérée et principalement conditionnée par les bruits liés aux circulations sur les voies bordant l'opération (faiblement passante).
- > Les investigations de terrains réalisées au droit du site mettent en évidence des pollutions des sols impliquant des enjeux en matière de gestion des sols excavés et de compatibilité sanitaire avec les usages projetés.
- > L'analyse sur les eaux souterraines met en évidence la présence de pollution au droit du site. La nappe est vulnérable aux pollutions.
- > La pollution lumineuse sur le secteur est caractéristique d'un site urbain à vocation mixte.

Air et santé

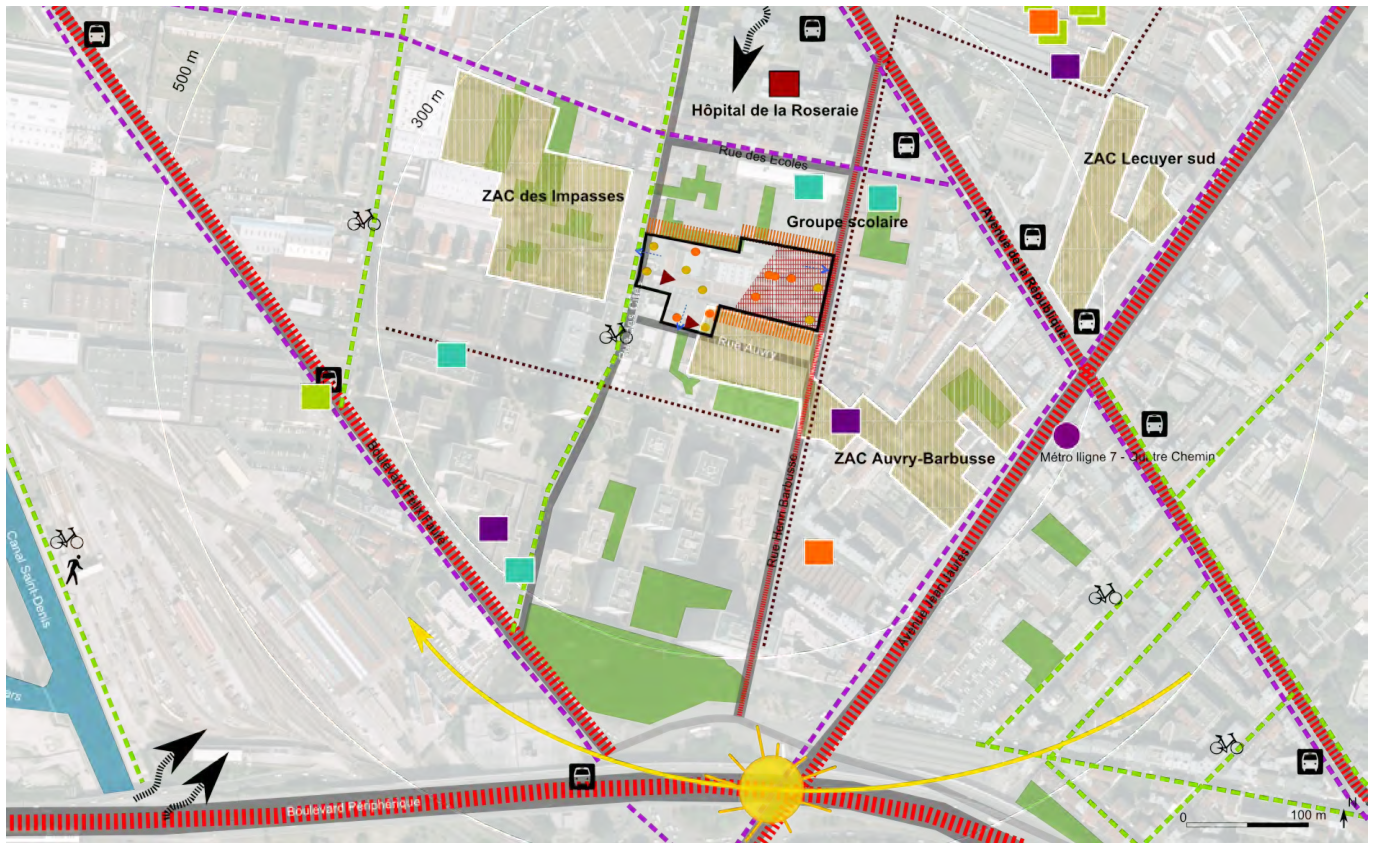
- > L'étude qualité de l'air menée dans le cadre de l'opération indique une sensibilité du secteur vis-à-vis des pollutions atmosphériques liées aux axes routiers fréquentés comme le périphérique et une urbanisation dense.
 - > L'hôpital et le groupe scolaire constituent des éléments sensibles dans le secteur d'étude au regard des enjeux de qualité de l'air.
- > Des antennes d'émissions radioélectriques sont recensées à proximité du périmètre opérationnel. Les valeurs limites sont respectées.
- > Les investigations de terrains réalisées mettent en évidence la présence de pollutions dans les sols au droit du site d'étude. Une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) démontre la compatibilité sanitaire du site avec les usages projetés sous réserve du respect des mesures de gestion préconisées.
- > Les diagnostics préalables à la démolition du bâti existant indiquent la présence d'amiante et de plomb dans les constructions, impliquant des précautions sanitaires au moment du chantier de démolition.



Niveaux sonores de jour calculés en situation initiale (source TRANS-FAIRE, 2015)



Niveaux sonores de soirée calculés en situation initiale (source TRANS-FAIRE, 2015)



Carte de synthèse des enjeux environnementaux (source TRANS-FAIRE, 2015)

Périmètre d'étude

Périmètre opérationnel

Eau

Sens des écoulements des eaux de surface

Canal Saint-Denis

Patrimoine

Trame verte

Paysage

Enjeu de transition urbaine, paysagère et architecturale

ZAC

Axes structurants

Routes de dessertes

Energie et ressources

Course du soleil

Usages

Lignes de bus

Arrêt de bus

Pistes cyclables et cheminements piétons

Equipements scolaires

Accueil petite enfance

Equipements sportifs

Services

Equipements culturels

Nuisances & Risques

Secteur du périmètre opérationnel concerné par le couloir de bruit des infrastructures de transport

Sources de nuisances (bruit, pollution de l'air)

Vents dominants

Sites BASIAS compris dans le périmètre d'étude

Dissolution du gypse

Sondages indiquant des anomalies importantes

Sondages indiquant des anomalies moyennes

Canalisations de gaz haute pression

Les effets du projet sur l'environnement de départ et les mesures

Géomorphologie

En phase chantier

- Excavation des sols nécessaire à la réalisation des constructions et des aménagements (25 110 m³ de déblais).
- Mouvements de sols nécessaires au traitement d'une source de pollution concentrée au droit de la parcelle BE31.
- Réutilisation des sols possible et apport de matériaux sains pour couverture.
- Risques d'instabilité liés à la nature des sols (aléa retrait gonflement des argiles, gypse, hétérogénéité des sols superficiels).

Mesures

- > **Adapter les constructions et les aménagements aux particularités géotechnique et aux risques liés au sous-sol pour assurer le bon déroulement des travaux, la stabilité des ouvrages et la sécurité des habitants**
- > **Gérer l'évacuation et la mise en dépôt des matériaux excavés dans des filières locales adaptées.**
- > **Prendre des dispositions dans la phase chantier pour un bon déroulement des travaux et limiter les nuisances associées (nuisances sonores, envol de poussière, circulations d'engins).**

Climat

En phase chantier

- Influence possible du régime des vents et des eaux sur la conduite du chantier et sur les nuisances générées.

En phase exploitation

- Impact sur l'ensoleillement des rues Barbusse et Cités à la mi-saison et en hiver. Absence d'impact sur l'ensoleillement de la cour du groupe scolaire en été et à la mi-saison. Impact limité en hiver par la gradation du bâti en bordure de l'opération.
- Création d'espaces verts (1693 m²) et diminution des surfaces imperméabilisées modérant le phénomène d'îlot de chaleur urbain lié à la densification du site.

Mesures

- > **Garantir le confort climatique des usagers en optimisant les modifications du climat local.**

Eau

En phase chantier

- Risque de pollution accidentelle au moment du chantier.
- Absence d'incidence liée à la présence de la nappe et ses éventuelles fluctuations : nappe au-delà de 9 m de profondeur au droit du site en période normale (niveau bas du projet situé à 6/6,5m).
- Incidence possible, en période climatique humide, liées à des accumulations et circulations d'eau au sein des terrains superficiels.

En phase exploitation

- Modification du régime hydraulique : création d'espaces verts, mise en place d'ouvrage de rétention permettant de réguler le débit avant rejet au réseau.
- Rejet des eaux pluviales au réseau unitaire existant.

Mesures

- > **Assurer une gestion des eaux pluviales qui tient compte des caractéristiques du milieu et du risque d'inondation par ruissellement .**

Patrimoine

En phase chantier

- Absence de consommation d'habitats naturels.
- Absence d'effets sur des terrains pouvant présenter une valeur patrimoniale, agronomique ou économique.
- Absence d'incidence sur un site Natura 2000.
- Démolition de bâtiments identifiés comme éléments de patrimoine d'intérêt local au PLU.
- Risque de perturbation des espèces pendant le chantier.
- Risque de propagation des plantes invasives.

En phase exploitation

- Absence d'incidence sur un site Natura 2000.
- Création d'environ 1700 m² d'espaces verts.

Mesures

- > **L'état initial révèle un enjeu écologique mineur d'un site fortement artificialisé. Le principal enjeu est lié au risque de propagation des plantes invasives. Le parti naturaliste retenu pour l'aménagement et la gestion des espaces verts et les dispositions prises pour limiter la propagation des espèces invasives.**

Paysage

En phase chantier

- Modification constante pendant toute la durée du chantier, peu de visibilité dans le grand paysage si ce n'est du fait de l'émergence des grues (durée des travaux - 24 mois)

En phase exploitation

- Modification significative du paysage local avec le passage d'un site d'activité à un secteur résidentiel (mutation de l'ensemble du secteur à une échelle plus large)

Mesures

- > ***La mesure « Assurer l'insertion urbaine, paysagère et architecturale du projet avec l'existant et les projets à venir » reprend les dispositions spécifiques pour limiter les incidences sur le paysage durant les travaux et en phase d'exploitation***

Énergie et ressources

En phase chantier

- Consommation de ressources au moment du chantier (eau, énergie, matériaux)

En phase exploitation

- Modification de la demande énergétique et des consommations
- Consommation d'eau potable (environ 100 m³/ jour)
- Préservation de la qualité de la ressource en eau potable
- Opportunité de mobilisation du potentiel solaire

Mesures

- > ***Les prescriptions relatives à la sobriété énergétique des bâtiments et à la préservation de la ressource en eau sont reprises dans la mesure « Assurer une bonne gestion (production, distribution, utilisation) des ressources ». Cette mesure propose également des dispositions pour garantir le bon déroulement de la phase travaux.***

Activités

En phase chantier

- Arrêt des activités encore présentes sur le site (garage en activité)

En phase exploitation

- Augmentation de la fréquentation des commerces de proximité (avenue Jean Jaurès) liée à l'apport d'une population nouvelle sur le secteur

Mesures

- > ***Les dispositions décrites dans la mesure « Prendre en compte l'environnement dans la phase chantier » visent à garantir le maintien de bonnes conditions d'usages aux abords du site.***

Réseaux

En phase chantier

- Effets sur les réseaux périphériques, risque de coupure des réseaux existants de manière temporaire
- Intégration de la servitude relative à la canalisation de gaz haute pression

En phase exploitation

- Amélioration de la gestion des eaux pluviales (régulation du débit de fuite, diminution du coefficient d'imperméabilisation)
- Rejet d'eaux usées (700 EH)
- Intégration de la servitude relative à la canalisation de gaz haute pression

Mesures

- > ***La mesure « Assurer une bonne gestion (production, distribution, utilisation) des ressources » propose des dispositions pour le bon déroulement de la phase travaux.***

Déchets

En phase chantier

- Production de déchets significatives liés au chantier (démolition, déblais, construction) - 6915 tonnes de déchets de démolition et 25 110 m³ de déblais)

En phase exploitation

- Production de déchets ménagers et assimilés liés aux logements (environ 348 tonnes d'ordures ménagères par an).

Mesures

- > **La mesure « Gérer l'évacuation et la mise en dépôt des matériaux excavés et des déchets de démolition et de construction » propose une gestion adaptée des déchets selon chaque typologie.**
- > **La mesure « Prendre en compte l'environnement dans la phase chantier » définit les dispositions à mettre en oeuvre pour un bon déroulement des travaux et limiter les nuisances associées (nuisances sonores, envol de poussière, circulations d'engins).**

Zonage et servitudes

En phase exploitation

- Compatibilité avec les documents communaux et supra-communaux
- Intégration des prescriptions liées aux dispositions particulières du PLU
- Intégration de la servitude relative à la canalisation de gaz haute pression

Mesures

- > **La mesure « Intégrer la servitude relative à la canalisation de gaz haute pression » rappelle les dispositions prises pour garantir le respect de la servitude.**
- > **La pollution des sols nécessite de garder la mémoire des mouvements de sols réalisés et les teneurs et nature des polluants qu'ils renferment. Ces dispositions sont présentées dans la mesure « Conserver la mémoire des travaux réalisés ».**

Population et bâti

En phase chantier

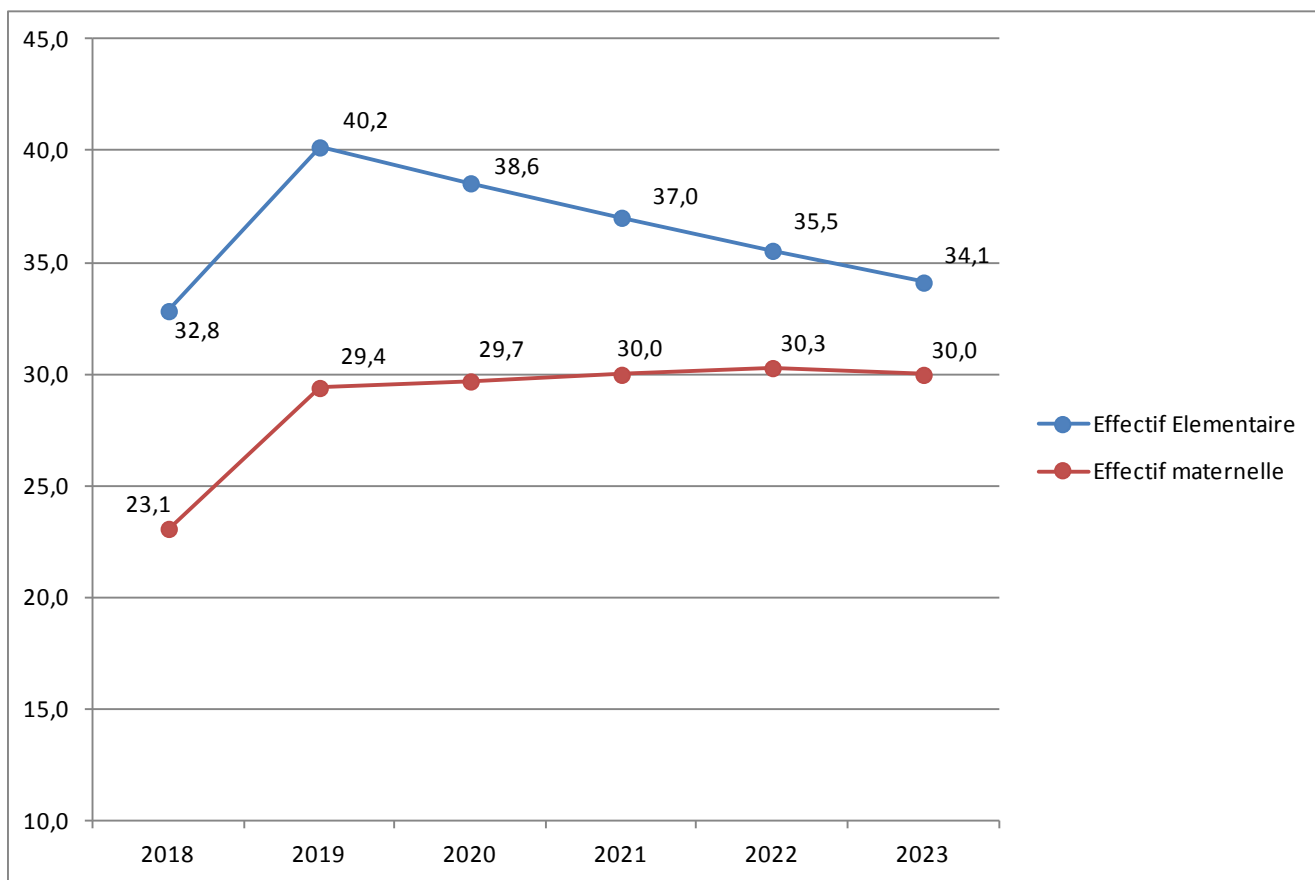
- Effets sur les avoisinants

En phase exploitation

- Augmentation de la population et de la densité d'habitation (apport d'environ 700 nouveaux habitants)
- Offre de logements diversifiée (social, résidence étudiante, accession)
- Besoin en équipement en appui au développement résidentiel (scolaire, petite enfance)
- Besoins en équipements associés à l'apport d'une population nouvelle dont des étudiants
- Renouvellement urbain d'un site bien desservi par les transport en commun

Mesures

> Le projet participe aux objectifs de développement de l'offre de logements aux échelles régionale, départementale, communale. Le projet répond aux besoins de logements sociaux de la commune. L'apport d'une nouvelle population génère un besoin en équipements. La conception du projet fait l'objet d'un partage avec la Ville aux différentes réflexions dont certaines peuvent avoir une portée plus large que celle des permis de construire, comme c'est le cas pour les équipements par exemple.



Estimation des effectifs générés par le projet à différents horizons (d'après données INSEE RP2011)

Déplacements

En phase chantier

- Incidences temporaires en phase chantier : circulation d'engins liée à l'exportation de matériaux excédentaires, d'apports de matériels et matériaux, mouvements de personnels

En phase exploitation

- Augmentation de la fréquentation des transports en commun (165 personnes supplémentaires)
- Évolution du trafic sur les axes autour du projet (57 uvp à l'heure de pointe)
- Besoin de stationnement avec une gestion intégrale dans le périmètre opérationnel (création de 182 places de stationnement en sous-sol)
- Intégration de l'opération dans la continuité des quartiers environnants en matière d'accessibilité modes doux

Mesures

- > ***Les flux de trafic générés par la projet restent faibles et ne nécessitent pas de mesures correctives spécifiques. L'offre en stationnement répond aux besoins du projet.***
- > ***La phase chantier sera impactante notamment du fait de la circulation d'engins lourds liée à l'évacuation des déblais et déchets de démolition. Des dispositions sont prises pour en limiter les impacts - Mesure «Organiser les mobilités»***

Usages

En phase chantier

- Maintien des usages en périphérie du site pendant la période de chantier

En phase exploitation

- De nouveaux usages pour le site
- Économie de l'usage des sols avec une densité importante (271 logements/ha)

Mesures

- > ***Le projet va modifier les usages pour le site. La mesure « Prendre en compte l'environnement dans la phase chantier » décrit les dispositions relatives à l'organisation du chantier visant à minimiser les nuisances pour les riverains de l'opération.***

Risques et nuisances

En phase chantier

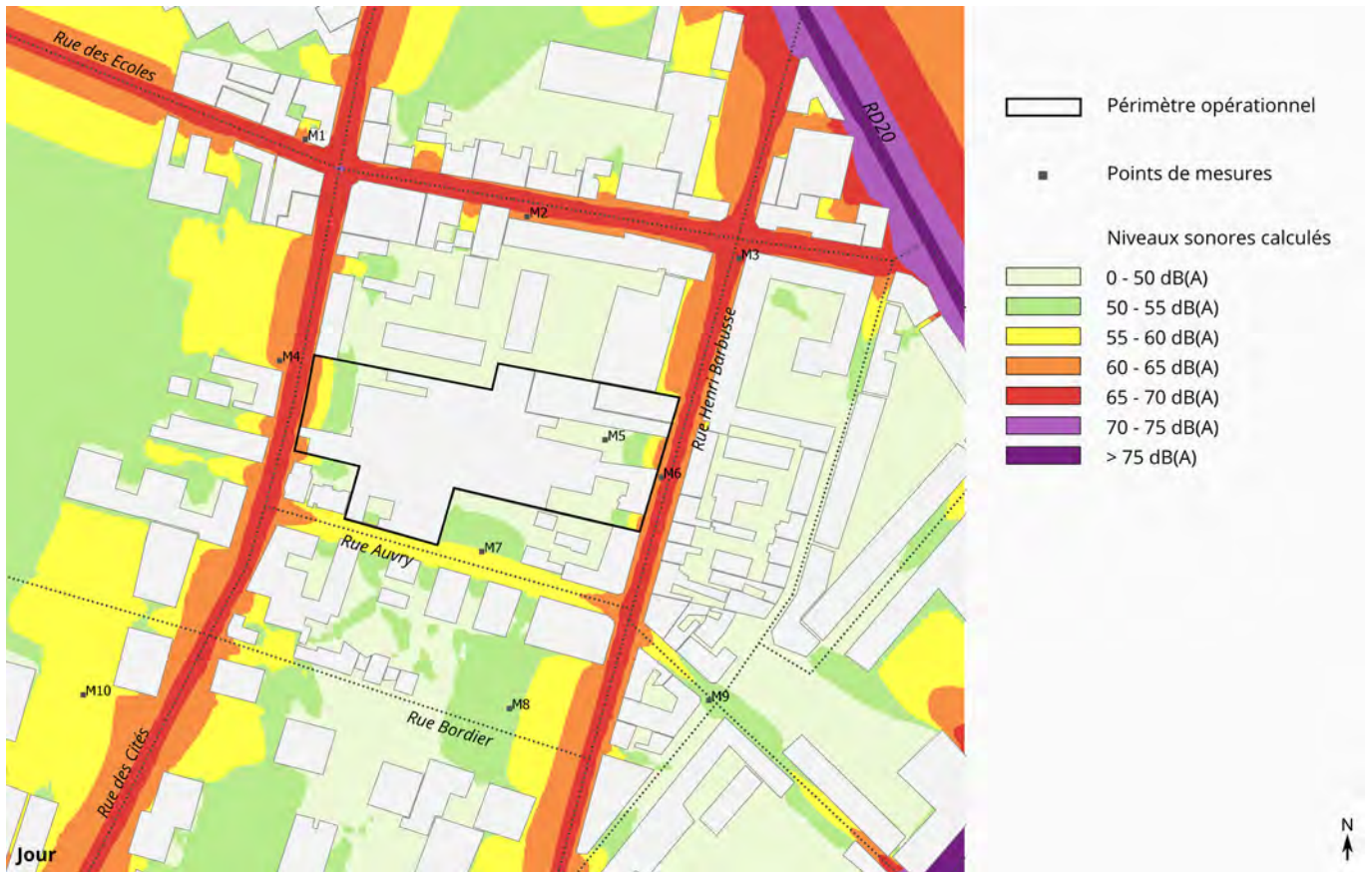
- Génération de bruit, poussières, nuisances olfactives et pollutions liés au fonctionnement des engins de travaux et aux activités diverses du chantier
- Opportunité de traiter la pollution des sols

En phase exploitation

- Pollution lumineuse liée à l'éclairage des espaces extérieurs et des bâtiments
- Prise en compte du risque de mouvement de terrain
- Prise en compte du risque d'inondation
- Prise en compte des risques liés au Transports de Matières Dangereuses
- Prise en compte des nuisances acoustiques
- Maintien du niveau sonore dans l'environnement du site

Mesures

- > ***Le site du projet est concerné par les risques de mouvement de terrain. Les dispositions à prendre pour limiter l'exposition de la population sont données dans la mesure « Adapter les constructions et les aménagements aux particularités géotechniques et aux risques liés au sous-sol ».***
- > ***La présence de polluants dans les sols au droit de l'opération, nécessite la gestion des problématiques pollutions. Les dispositions mises en place sont détaillées dans la mesure « Limiter l'exposition des populations aux pollutions des milieux souterrains ».***
- > ***L'augmentation de la circulation liée au projet entraînant une augmentation des nuisances sonores routières peu significative. La mesure « Limiter l'exposition aux nuisances sonores » reprend les dispositions à mettre en place en lien avec le classement acoustique des voies présentent dans l'environnement du site.***



Niveaux sonores de jour calculés en situation initiale (source TRANS-FAIRE, 2015)



Niveaux sonores de jour calculés en situation projetée (source TRANS-FAIRE, 2015)

Air et santé

En phase chantier

- Pollutions atmosphériques, poussières liées aux travaux

En phase exploitation

- Émissions olfactives
- Incidences du projet sur la qualité de l'air
- Risques liés à l'exposition à la pollution atmosphérique
- Risque d'exposition à la pollution des sols
- Émissions polluantes et nuisances liées aux constructions

Mesures

- > ***L'apport d'une nouvelle population pouvant potentiellement être exposée aux pollutions en présence, nécessite la gestion des problématiques pollutions. Les dispositions mises en place sont détaillées dans la mesure « Limiter l'exposition des populations aux pollutions des milieux souterrains ».***
- > ***La mesure « Assurer la prévention des risques professionnels, l'hygiène, la sécurité des travailleurs » décrit les dispositions spécifiques prises lors du chantier.***
- > ***La mesure « Limiter l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques » répond aux enjeux de pollutions atmosphériques présent sur le secteur (à l'état initial).***

Paramètre	Unité	Emissions actuelles	Etat futur	Variation
Consommation	tep*/j	0,25	0,27	+ 7,7%
CO ₂	t/j	0,85	0,91	+ 7,7%
NOx	kg/j	2,46	2,60	+ 5,4%
CO	kg/j	0,94	0,90	- 4,8%
SO ₂	kg/j	0,02	0,02	+ 7,7%
COV	kg/j	0,11	0,10	- 5,8%
Poussières	kg/j	0,14	0,15	+ 4,5%
Benzène	g/j	3,17	2,81	- 11,1%
Cadmium	ng/j	2,67	2,87	+ 7,7%
Plomb	ng/j	0,00	0,00	0,0%

*tonne équivalent pétrole

Bilan des émissions (source CAP AIR, 2015)

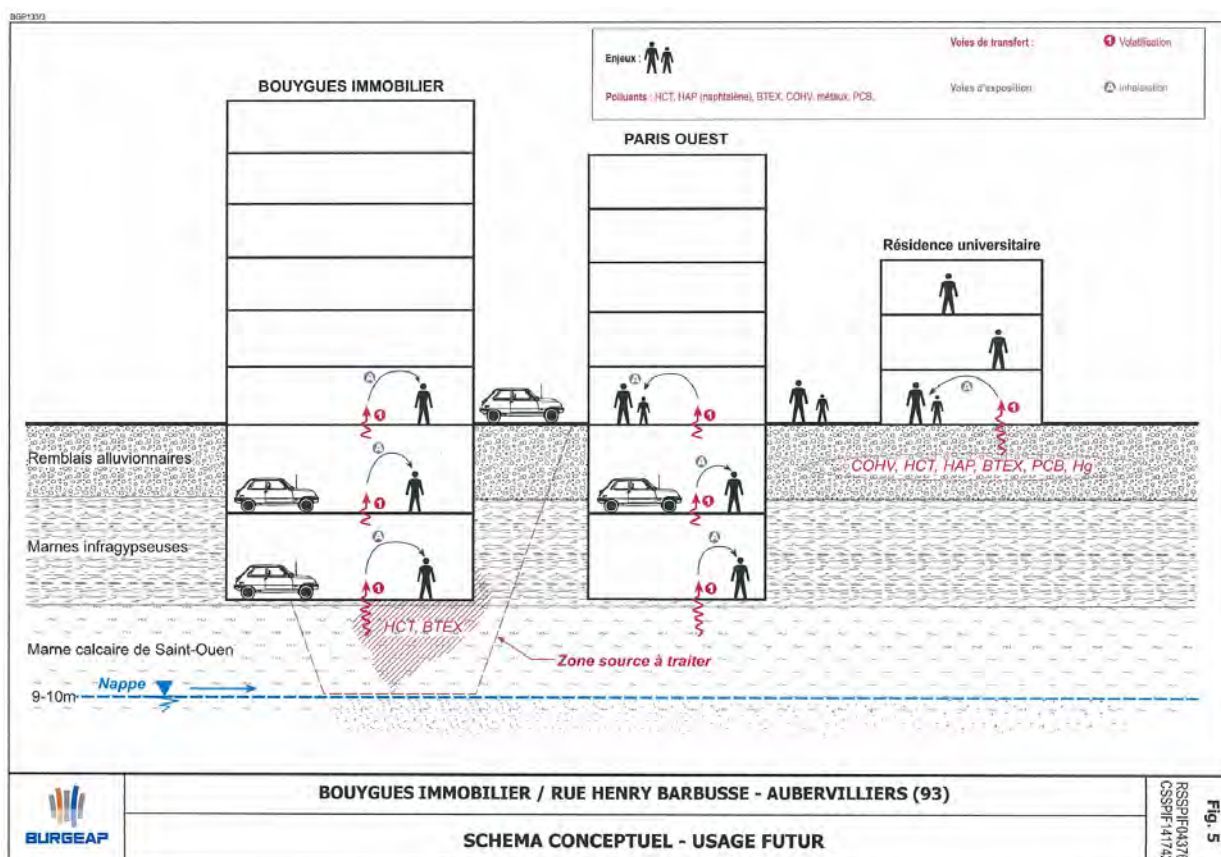


Schéma conceptuel - usage futur (source BURGEAP, 2015)

Les effets cumulés avec d'autres projets connus

Projets identifiés

Les projets pris en compte pour l'analyse des effets cumulés sont ceux qui ont fait l'objet d'un dépôt d'étude d'impact avec avis de l'Autorité environnementale ou de dossier Loi sur l'Eau accompagné d'une enquête publique.

Les institutions consultées pour l'identification des projets sont :

- Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE).
- Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).
- Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) Île-de-France.
- Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Le code de l'environnement ne définit pas de périmètre pour lequel les effets cumulés doivent être étudiés.

Au regard du programme défini pour l'opération et des effets identifiés précédemment, les critères de sélection sont les suivants :

- Programmation - logements, équipements, activités, services, commerces sur la commune d'Aubervilliers.
- Déplacements - circulation au niveau des rues Auvry, Barbusse et Cités.
- Réseaux - bassin d'alimentation de l'usine d'eau potable de Neuilly-sur-Marne, bassin de collecte de la STEP de Seine-Aval, bassin de collecte de l'UIOM de Saint-Ouen.
- Risques et Nuisances - chantiers intervenant selon un même phasage, exposition de nouvelles population aux risques naturels et technologiques.

Les projets identifiés sont les suivants¹ :

- (1) Projet de la ZAC Fort d'Aubervilliers à Aubervilliers (93).
- (2) Projet de création de la ZAC Ecoquartier « Gare de Pantin - Quatre-Chemins » à Pantin (93).
- (3) Projet de construction du siège Véolia Environnement à Aubervilliers (93).
- (4) Projet de création de la ZAC Nozal Front Populaire à Aubervilliers et Saint-Denis (93).
- (5) Projet de ZAC Montjoie à Aubervilliers (93).
- (6) Projet d'aménagement du secteur nord du quartier Cristino Garcia - Landy à Saint-Denis et Aubervilliers (93).

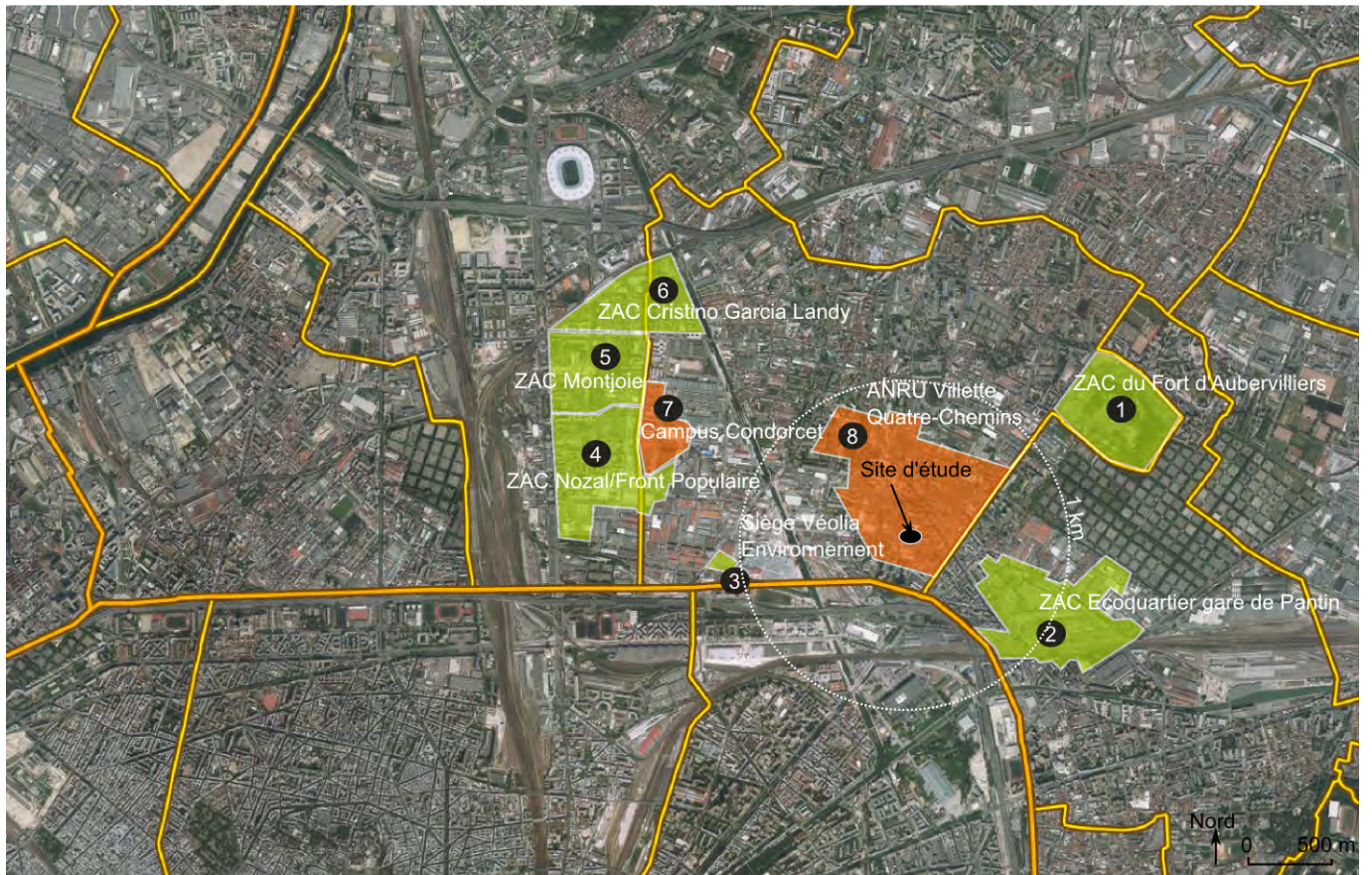
Nous identifions également les opérations locales qui ne s'inscrivent pas dans les critères définis ci-avant par le code de l'environnement mais dont les effets peuvent être significatifs. A ce titre nous considérons notamment les effets cumulés avec les projets suivants :

- (7) Projet Campus Condorcet à Saint-Denis et Aubervilliers (93).
- (8) Projet de Renouvellement Urbain Vilette - Quatre-chemins à Aubervilliers (93).

De manière globale, la commune d'Aubervilliers s'inscrit dans la requalification de la Plaine, initiée avec l'implantation du Stade de France, et qui s'organise aujourd'hui à travers la mise en oeuvre de nombreuses ZAC lui conférant cet aspect de territoire en pleine mutation. La requalification de la Plaine Saint-Denis cible un projet global de développement social et urbain visant à améliorer les conditions de vie des habitants et transformer durablement l'image des quartiers et leur attractivité.

Aussi nous apprécions de façon globale les effets cumulés du projet en lien avec le développement général de la commune (besoin en équipement, gestion des ressources, mobilités).

¹ Consultation des sites internet DRIEE Ile-de-France, du CGEDD et du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, mars 2015



Localisation des projets identifiés pour l'analyse des effets cumulés (source, fond Géoportail, 2015)



Localisation des ZAC dans le secteur PRU Vilette-Quatre Chemins (source fond Géoportail, 2015)

Les documents d'urbanisme, plans, schémas et programmes

Climat

- > *Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France (SRCAE) - Adoption en décembre 2012*
- > *Plan Climat Energie Territorial de Plaine Commune (PCET) - Adoption en mars 2010*
- > *Schéma Régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) - En cours d'élaboration*

Eau

- > *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) - Adoption en octobre 2009 en cours de révision*
- > *Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult - Enghien - Vieille Mer - En cours d'élaboration*
- > *Schéma directeur départemental d'assainissement (SDDA) Seine-Saint-Denis 2008-2020 Adoption en 2009*

Patrimoine naturel

- > *Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques - Adoption en janvier 2014*
- > *Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Île-de-France (SRCE) - Adoption en octobre 2013*
- > *Schéma de l'Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) - Adoption en juillet 2013*

Déchets

- > *Plan régional d'élimination des déchets d'Île-de-France (PREDIF) - Adoption en juin 2011*
- > *Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Île-de-France (PREDD) - Adoption en novembre 2009*
- > *Plan Régional D'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA) - Adoption en novembre 2009*
- > *Plan régional de gestion des déchets de chantiers (PREDEC) - En cours d'élaboration*
- > *Plan Départemental de Gestion des Déchets du BTP Paris - Petite Couronne - Adoption en avril 2003*

Zonages

- > *Contrat de Développement Territorial du Grand Paris - «Territoire de la culture et de la création» - Adoption en janvier 2014*
- > *Schéma Directeur Régional d'Île-de-France horizon 2030 - Adoption en décembre 2013*
- > *SCOT de Plaine Commune - Approbation en 2007*
- > *Plan Local d'Urbanisme Approbation en 2010 - révision simplifiée n°7 - février 2015*

Population et bâti

- > *Plan Local de l'Habitat de Plaine Commune - Approbation en 2010. Actuellement en révision*

Déplacements

- > *Schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris - Adoption en août 2011*
- > *Plan de Déplacements Urbain de la Région Île-de-France - Adoption en Juin 2014*
- > *Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) de Seine-Saint-Denis - Adoption en octobre 2002*
- > *Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de Seine-Saint-Denis - Adoption en 2011.*
- > *Plan Local de Déplacement (PLD) en révision et élaboration du Plan marche de Plaine commune - Adoption en 2008. En cours de révision*

Risques et nuisances

- > *Plan de Prévention du Risque (PPR) mouvement de terrain - Prescription en 2001*
- > *Périmètre R-111.3 Approbation en 1995*
- > *Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Plaine Commune - Adoption en mai 2014*

Air et la santé

- > *Plan Régional de la Qualité de l'Air d'Île-de-France (PRQA) - Approbation en novembre 2009*
- > *Plan de Protection de l'Atmosphère d'Île-de-France (PPA) - Adoption en mars 2013*
- > *Plan Régional Santé Environnement d'Île-de-France (PRSE) 2011-2015 - Adoption en septembre 2011*